

EMPLOYEUR

L'articulation des dispositifs

L'OPCA Transports et Services gère la collecte des contributions obligatoires et conventionnelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue ainsi que tout ou partie des contributions volontaires au titre du plan de formation. À ce titre, l'OPCA est pleinement investi d'une obligation de conseil auprès des entreprises adhérentes en matière de formation, et collabore avec ses partenaires institutionnels (FPSPP, Conseil Régionaux, DIRECCTE...), parfois au travers de co-financements afin d'assurer la prise en charge d'actions de formation.

Au titre des versements supplémentaires (volontaires et conventionnels), l'OPCA vous aide dans la définition de vos besoins et vous accompagne dans l'articulation des dispositifs mobilisables pour financer de manière optimale vos projets formation.

Qui est concerné ?

Le champ des activités de l'OPCA Transports et Services concerne **les entreprises** et les actifs entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des **transports routiers de marchandises et activités auxiliaires**, des transports collectifs de voyageurs, du **transport fluvial de fret et de passagers**, des **agences de voyages et de tourisme**, des **transports maritimes**, des **transports urbains**, des transports sanitaires, des **ports et manutention**, de la **propreté**.

Ce service s'adresse en particulier aux entreprises qui bénéficient du statut d' « adhérent » (verseur volontaire au titre du plan de formation) : en effet, nos experts en formation analyseront votre situation afin de vous proposer une articulation de dispositifs optimisée, pour un financement adapté

Quels objectifs?

Dans le but de garantir la sécurisation des parcours professionnels de vos salariés, l'articulation des dispositifs vise la sélection du ou des meilleurs dispositifs pour financer une action de formation afin de minimiser votre reste à charge et ainsi augmenter le nombre d'actions de formation réalisées.

Entre les fonds, plan, de la professionnalisation, du CPF, des fonds publics et des versements volontaires et conventionnels, l'OPCA sélectionne tous les dispositifs mobilisables pour financer vos projets. L'articulation se réalise en priorité sur les fonds mutualisés pour minimiser le reste à charge sur les fonds propres de l'entreprise.

L'accompagnement OPCA

L'OPCA Transports et Services, s'engage à rechercher les solutions financières optimales en fonction des engagements financiers des entreprises dans le domaine de la formation.

Les équipes régionales vous permettent de disposer de conseils sur mesure et d'un accompagnement de proximité, personnalisé, en adéquation avec votre environnement (bassin d'emploi, marché local, concurrence...) pour le montage financier de vos projets de formation.

Ce service d'articulation des dispositifs se poursuit lors du traitement administratif des demandes par nos gestionnaires.

Quel financement?

Pour connaître les prises en charge des actions de formation pour votre branche professionnelle, nous vous invitons à consulter les documents accessibles via les liens suivants :

- [Transports routiers de marchandises](#)
- [Transports maritimes](#)
- [Transports urbains](#)
- [Transports collectifs de voyageurs](#)
- [Transports fluviaux de fret et de passagers](#)
- [Ports et manutention](#)
- [Agences de voyage et de tourisme](#)
- [Transports sanitaires](#)
- [Propreté](#)

Vos contacts

Nos conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner et guider toutes vos démarches